

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE des Bassins Tude et Dronne aval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 19 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFEAU		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT	X	
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean Claude FAURE	X	
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN		M. Bernard HERBRETEAU	M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER			Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY		M. Marc DUFLOT	M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	X		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE	X		Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Véronique DI CORRADO		
COUSTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	X				
CURAC	M. Noël GEORGES	X		M. GELINEAU YVON		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	X		M. Jérôme VRIGNAUD		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Bernard CHAUVIT	X	
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU	X		M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	X				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	X		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT	X		M. Damien HERY		
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK		

AR PREFECTURE						
016-20060341-20171219-031	M. Daniel ROUSSE				M. Louis DUMAS	
Regu le 12/2/2017	Mme. Géraldine BOUILLON	X			M. Denis AUDOIN	
ROUSSILLON	M. Jean Marie RIBEREAU	X			M. Adrien CHADEFAUD	
ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU				M. Jean Pierre VINCANT	
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	X			M. ALAIN CHIRON	
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	X			-	
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	X			M. Loïc SEGUIN	X
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X			M. Fabrice GUITARD	X
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER				M. Thierry BRUNO	
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL				Mme Corinne BILLONNET	
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY	X			M. Loïc CIMETIERE	
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	X			M. Alexandre DOUSSAINT	X
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	X			M. William RICHARD	X
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER				M. Patrick BENOIT	
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X			Mme CABROL Claudia	
TOTAUX		34		2		8
						0

Date de la convocation : 05 décembre 2017 - Quorum : 24

Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 34

Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 8

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 0

Nbre total de pouvoirs : 2

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme BOISSEL Sylvie

Nbre de votants : 36

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 au SABV Dronne aval à partir du 08/01/18,
- Mme AUBRIT Marie-Claire, Maire de Saint-Félix, Communauté de Communes des 4 B,
- M. BORDE Guy, Maire de Boscamnant, Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. MARTINEZ Jean-François, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. TEISSIER Matthieu, chargé de mission à la Communauté d'Agglomération du Libournais,
- M. MAINDRON Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes Haute Saintonge,
- M. PILON Olivier, Direction général des services à la Communauté de Communes Lavalette, Tude, Dronne.

OBJET : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Comité Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Vu la délibération n° 22/2017 du 19 juin 2017, dans laquelle le comité syndical, à l'unanimité des membres présents a **décidé** :

- **De répondre au MAPA pour l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne »**, sur les départements 16, 17 et 33, dès lors qu'EPIDOR l'aura fait paraître,
- Dans l'hypothèse où notre proposition serait retenue, **réaliser la procédure de recrutement d'un agent contractuel au syndicat**, pour une durée de 1 an, renouvelable jusqu'à 3 ans maximum, à 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2018 et sur la base de 1 537.02 € brut mensuel, aux quels pourront s'ajouter des régimes indemnitaires et des remboursements frais,
- Que cet agent aurait pour missions :
 - **Sur 55 % de son temps de travail – missions de technicien milieux aquatiques** : salaires et charges pris par le syndicat et pour lesquels nous demanderont des subventions (Agence de l'Eau Adour Garonne, Région Nouvelle Aquitaine et Départements de la Charente, de la Charente-Maritime et de la Gironde),
 - **Sur 45 % de son temps de travail – animation du site Natura 2000 « Vallée de la Dronne »** : salaires et charges pris en charge dans le cadre du MAPA,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les raisons cités ci-dessus, M. Stéphane BEGUERIE, Vice-Président, propose au vote les éléments ci-dessous :

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- **Le recrutement d'un agent contractuel** dans le grade d'adjoint technique territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 08 janvier 2017 au 07 janvier 2019 inclus.
- **Cet agent assurera des fonctions de technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000 à temps complet.**
- **La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 351 et indice majoré 328**, du grade de recrutement. La rémunération de base pourra être complétée avec le RIFSEEP.
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

- **DONNE** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Président,

Joël BONIFACE

